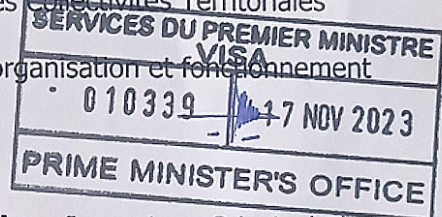


ARRÊTÉ CONJOINT N° 0000019 /MINFI/MINDDEVEL DU 22 NOV 2023  
portant nomination du Receveur Municipal auprès de la Mairie de Ville de Yaoundé.

**LE MINISTRE DES FINANCES,  
LE MINISTRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145-bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;
- Vu** le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2018/449 du 1<sup>er</sup> août 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- Vu** le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2023/475 du 07 novembre 2023 précisant certaines attributions et fixant les avantages des comptables publics placés auprès des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu** l'arrêté n°00000016/MINFI du 05 juillet 2021 portant organisation et fonctionnement des Recettes Régionales et Recettes Municipales,



**ARRÊTENT :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Monsieur **ELE AITKINS Léopold Dine**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Trésor), Matricule **567 221-P**, précédemment en service à la Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financières et Monétaire est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Receveur Municipal auprès de la Mairie de Ville de Yaoundé, en remplacement de Monsieur ASSENE FOE Bertrand Armand, appelé à d'autres fonctions.

**ARTICLE 2.**- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3.**- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au journal Officiel en français et anglais.

Yaoundé, le 22 NOV 2023

**LE MINISTRE DE LA DÉCENTRALISATION  
ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL,**



**Georges ELANGA OBAM**

**LE MINISTRE DES FINANCES,**



**Louis Paul MOTAZE**